



## Recours assedic contre refus d'allocation chômage

-----  
Par Visiteur

REFUS D ALLOCATIONS DE CHOMAGE DES ASSEDIC

J AI DONNE MA DEMISSION LE 15 SEPTEMBRE 2008 D UN EMPLOI QUE J AVAIS A MONACO EN CDE COMME COMMERCIAL SEDENTAIRE POUR UN AUTRE TRAVAIL

MON EMPLOI S EST TERMINE LE 15 DECEMBRE J AI COMMENCE UN NOUVEL EMPLOI LE 16 DECEMBRE EN CDE

LE 31 DECEMBRE MON NOUVEL EMPLOYEUR M A LICENCIE PENDANT MA PERIODE D ESSAI

LES ASSEDIC NE M OUVRE AUCUN DROIT QUEL RECOURS PUIS AVOIR ?

MERCI ET CORDIALEMENT

A vous lire

-----  
Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Étant donné que vos deux emplois étaient à Monaco, vous n'avez normalement pas droit à l'allocation chômage car aucune cotisation sociale n'a été réalisée en France .

Toutefois, il est possible de percevoir les allocations chômage si vos employeurs ont cotisé volontairement auprès du GARP (groupement des assedics de la région parisienne).

Cordialement